



LE CLUB EU ETS HAUTS-DE-FRANCE : UN LEVIER COLLABORATIF POUR ENTENDRE LA VOIX DES INDUSTRIELS



EU ETS :
une réforme majeure
entre décarbonation
et compétitivité

03

Water Horizon :
décarboner le froid
industriel en valorisant
la chaleur fatale

06

Retour sur le FIRE
2026, 11ème édition
du forum de la chaleur
industrielle

07

NOUVEAUX ADHÉRENTS
ACI LITTORAL
BLUE VINCA
ERM FRANCE
ONDOMATIC



EU ETS 2026 : une réforme majeure entre décarbonation et compétitivité	03
--	----

Le club EU ETS Hauts-de-France : un levier collaboratif pour entendre la voix des industriels	04
--	----

Water Horizon : décarboner le froid industriel en valorisant la chaleur fatale	06
--	----

Retour sur le FIRE 2026, 11ème édition du forum de la chaleur industrielle	07
--	----

MP2E : un nouveau parcours pour aider les entreprises à réduire leurs consommations d'énergie	08
--	----

Appel à projets et opportunités	09
---------------------------------	----

NOUVEAUX ADHÉRENTS

ACI LITTORAL

Expert en génie climatique, froid et traitement d'air, ACI Littoral conçoit, réalise, maintient et dépanne les installations d'équipements frigorifiques. L'entreprise accompagne les secteurs industriels et tertiaires avec des solutions sur mesure.

BLUE VINCA

Entité du réseau UBBAK (VINCI Energies), BLUE VINCA conçoit et installe des systèmes thermiques industriels.

ERM FRANCE

ERM guide les acteurs industriels dans la transition bas-carbone et la gestion de leurs enjeux ESG. Présent en France comme à l'international, le cabinet accompagne les leaders du secteur vers une économie durable face aux défis environnementaux majeurs.

ONDOMATIC

Ondomatic est une entreprise spécialisée dans le développement de technologies innovantes.

AGENDA

OCTOBRE

08 SESSION RÉGLEMENTAIRE DU CLUB EU ETS

Un temps d'échange réservé aux industriels assujettis aux quotas carbone pour décrypter les règles de la Phase 5, anticiper ses coûts et préserver la compétitivité des Hauts-de-France.

13 CHALEUR ET FROID DÉCARBONÉS : CAP SUR LA GÉOTHERMIE AVEC L'ATEE

Découvrez la géothermie, une énergie stable, renouvelable et aux forts atouts pour les Hauts-de-France.

[> Inscription](#)

13 14 FORMATION - OPTIMISATION CHAUFFAGE

En collaboration avec Terra Academia, nous reconstruisons notre module de formation vous permettant d'optimiser vos chaufferies, entre régulation, équilibrage et performance énergétique.

20 21 Rendez-vous du 13 au 14, ainsi que du 20 au 21 octobre à Lille.

[> Inscription](#)

NOVEMBRE

12 AFTERWORK CHEZ LHYFE

Pôlenergie et Innov'A vous convient à un afterwork exclusif dans la nouvelle installation d'hydrogène vert de Lhyfe à Croixrault, en Somme.

[> Inscription](#)

EU ETS 2026 : UNE RÉFORME MAJEURE ENTRE DÉCARBONATION ET COMPÉTITIVITÉ



Le 17 juillet 2026, la Commission européenne a présenté sa proposition de réforme du système d'échange de quotas d'émission de l'Union européenne (SEQE-UE ou EU ETS) pour la période 2031-2040, dans le cadre de son objectif de réduction de 90 % des émissions nettes de gaz à effet de serre d'ici 2040 par rapport à 1990.

La réforme proposée marque une évolution importante du système, avec un objectif affiché de **concilier décarbonation et compétitivité industrielle**.

Parmi les principales mesures :

- **Ralentissement du facteur de réduction linéaire** : 3,7 % entre 2031 et 2035, puis 1,7 % à partir de 2036, contre 4,4 % à partir de 2028 actuellement prévu.
- **Réforme de la Réserve de stabilité du marché (MSR)** : réduction de moitié du taux d'absorption des quotas excédentaires et mise en place d'un mécanisme de libération automatique lorsque le surplus devient trop faible.
- **Maintien des allocations gratuites jusqu'en 2040**, avec une protection de 100 % pour les secteurs exposés aux risques de fuite de carbone, mais avec une conditionnalité renforcée à partir de 2031 : plans de décarbonation et vérification des réductions réalisées.
- **Assouplissement du CBAM**, avec la réintroduction de 15 % de quotas gratuits à partir de 2028 et un report de leur suppression complète à 2038.
- **Création d'une Industrial Decarbonisation Bank**, avec un objectif de financement pouvant atteindre 100 milliards d'euros, et mobilisation de 400 millions de quotas entre 2028 et 2031.
- **Extension du SEQE à de nouveaux**

périmètres, notamment l'incinération des déchets, certains vols extra-européens et davantage de navires.

- **Mobilisation de 250 millions de quotas** pour financer des projets d'absorption du carbone certifiés.

Ces mesures visent à limiter le risque de pénurie de quotas et à donner davantage de visibilité aux industriels. Elles font néanmoins débat : **un signal carbone moins contraignant pourrait réduire l'incitation à investir rapidement dans la décarbonation**, tandis que les nouveaux mécanismes de financement cherchent précisément à compenser cet effet.

La phase 5 devra ainsi trouver un équilibre entre **compétitivité européenne, visibilité pour les industriels et maintien d'un signal carbone suffisamment incitatif**.

Une réforme qui fait débat

Au-delà des mesures techniques, la proposition traduit un **rééquilibrage du système en faveur de la visibilité et de la compétitivité industrielles**. Le ralentissement de la réduction des quotas et l'évolution de la MSR doivent limiter le risque de pénurie et d'un marché trop tendu à l'horizon 2040.

Cette orientation fait toutefois débat.

Plusieurs analyses critiques soulignent qu'un **affaiblissement de la rareté des quotas pourrait peser sur le prix du carbone et réduire l'incitation économique à investir dans la décarbonation**. À l'inverse, les représentants de l'industrie considèrent qu'un rythme de réduction trop rapide pourrait créer une contrainte carbone difficilement compatible avec les délais de transformation des secteurs industriels les plus exposés.

La réforme cherche donc à résoudre un véritable paradoxe : **maintenir un signal carbone suffisamment fort pour déclencher les investissements, tout en évitant qu'il ne devienne un facteur supplémentaire de perte de compétitivité.**

L'enjeu sera notamment de savoir si les nouveaux mécanismes de financement et en particulier l'Industrial Decarbonisation Bank permettront de compenser un signal carbone potentiellement moins contraignant en transformant les recettes du marché carbone en **investissements industriels concrets.**

Pour les industriels, la phase 5 devra ainsi être lue non seulement à travers l'évolution du prix du carbone, mais aussi à travers **les conditions d'accès aux quotas gratuits, les obligations de décarbonation et les dispositifs de financement disponibles.**

Des faiblesses dans la réforme proposée

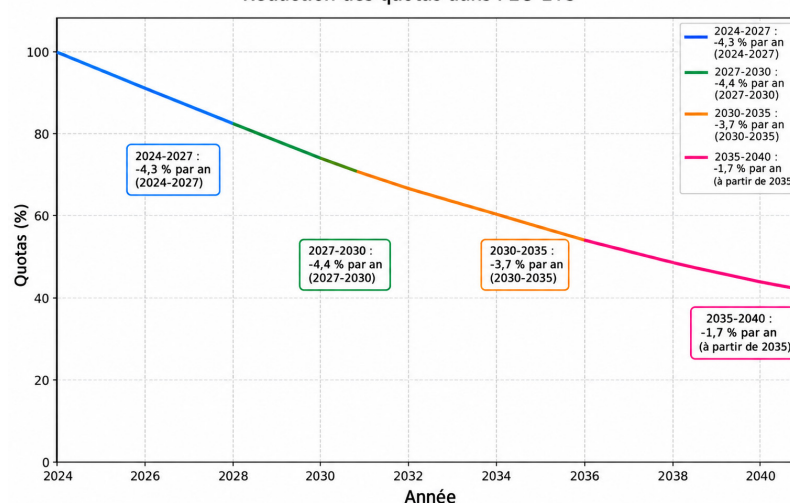
Outre les changements de règles, la réforme fait abstraction d'enjeux cruciaux pour transformer l'EU-ETS en outil de la réindustrialisation.

- Le paradoxe de vouloir protéger contre

la hausse du cours du carbone mais en maintenant l'incitation à la décarbonation.

- La protection contre le **risque de financiarisation/spéculation du marché des quotas.** Pour les industriels, l'enjeu est donc de conserver un marché suffisamment liquide et transparent, sans que la financiarisation ne vienne accentuer une tension déjà créée par la raréfaction des quotas.
- L'articulation du couple EU ETS + CBAM reste le principal chantier attendu et nécessitera des ajustements pour éviter le risque de fuite et la perte de compétitivité.
- Une meilleure visibilité sur l'utilisation

Réduction des quotas dans l'EU ETS



des fonds collectés réclamé de tous. Une réforme qui réduit la pression carbone mais qui ne garantit pas parallèlement des investissements massifs dans l'électrification, les réseaux, l'hydrogène bas carbone, le CCUS ou les procédés industriels risque de **traiter le symptôme plutôt que le problème.**

- Des crédits internationaux qui font peser des risques sur les investissements en Europe qui pourraient se reporter en dehors.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le [portail officiel de la Commission européenne dédié à l'EU ETS.](#)

LE CLUB EU ETS HAUTS-DE-FRANCE : UN LEVIER COLLABORATIF POUR ENTENDRE LA VOIX DES INDUSTRIELS



La Région Hauts-de-France s'engage activement dans la transformation de son territoire.

Pour appuyer la décarbonation, Pôlénergie anime depuis 2025 un club dédié aux sites soumis aux quotas carbone (EU ETS). Cet espace collaboratif vise à fédérer les industriels de tous secteurs autour d'un **objectif commun : comprendre, anticiper et influencer les enjeux liés au marché carbone**, tout en faisant remonter les besoins des acteurs locaux aux niveaux régional, national et européen.

Pourquoi ce club ?

1. Un marché carbone en mutation :

- L'EU ETS (Système d'Échange de Quotas d'Émissions) est un outil clé pour réduire les émissions industrielles, mais **sa complexité et ses évolutions régulières nécessitent une veille active.**
- Les industriels des Hauts-de-France, qu'ils soient dans l'agroalimentaire, la chimie, la métallurgie ou l'énergie, **doivent s'adapter rapidement pour rester compétitifs.**

Les objectifs du club :

Axe	Actions mises en oeuvre	Bénéfice pour les industriels
Technologie	• Veille sur les innovations bas-carbone • Remontée des besoins technologiques	• Accès à des solutions adaptées et influence sur les investissements
Marché	• Analyse des tendances du prix énergétique, du CO2 • Signalement des problématiques remontées par les entreprises	• Anticipation des coûts et ajustements réglementaires pour préserver la compétitivité
Financement	• Information sur les aides disponibles • Mise en évidence des besoins d'adaptation des dispositifs	• Optimisation des leviers financiers et accès éclairé aux dispositifs de soutiens
Réglementation	• Décryptage des nouvelles règles • Propositions pour adapter les règles aux contraintes terrain	• Anticiper les évolutions et porter des messages communs

2. Un besoin de coordination :

- **Les défis technologiques** (capture de CO₂, électrification, efficacité énergétique), **financiers** (accès aux subventions, mécanismes de compensation) **et réglementaires** (conformité, reporting) **sont transversaux**.
- Pourtant, **les acteurs manquent souvent de canaux dédiés** pour partager leurs retours d'expérience, leurs innovations ou leurs blocages.

3. Une volonté d'influence :

- Les décisions prises ont un impact direct sur la **compétitivité des industriels locaux**.
- Ce club permet de faire remonter des **sujets concrets** (coûts de la décarbonation, besoin en infrastructures) **pour orienter les politiques publiques**.

Quel est son fonctionnement ? :

- Un réseau multi-secteurs : **ouvert aux sites EU ETS dont l'un des sites est en région**.
- Des formats d'intervention variés :
 - **Réunions semestrielles** : présentations d'experts, retours d'expérience, ateliers thématiques.
 - **Un relais vers les décideurs** : synthèses des problématiques remontées aux autorités (ex : Région, Ministère de la Transition Écologique, Commission européenne).
- Une **gouvernance inclusive** : piloté par Pôlénergie en partenariat avec des industriels volontaires, **le club s'appuie sur les requêtes des industriels pour définir ses priorités**.

Notre prochain rendez-vous :

- **Pour rejoindre le club**, contactez Pôlénergie via gregory.desmidt@polenergie.org ou clubEU-ETS@polenergie.org.
- Prochaine réunion : **8 octobre 2026** sur le thème « **EU ETS Phase 5 : Quels impacts pour la compétitivité industrielle des Hauts-de-France ?** ».

“ **Faire entendre la voix des industriels régionaux pour transformer les contraintes du marché carbone en opportunités de décarbonation.** ”

Les chiffres clés de Pôlénergie

200+
adhérents

10
ingénieurs
à votre écoute

LE SAVIEZ-VOUS ?

- Les Hauts-de-France abritent près de 150 sites soumis à l'EU ETS, représentant une majeure partie des émissions industrielles régionales.
- Le coût de la tonne de CO₂ a dépassé les 100 € en 2024, un record qui pèse sur la compétitivité des industries énergivores.
- La Phase 5 de l'EU ETS prévoit une réduction importante des quotas alloués gratuitement, accentuant la pression sur les industriels.



Pôlénergie
Entreprises et territoires
des Hauts-de-France

WATER HORIZON : DÉCARBONER LE FROID INDUSTRIEL EN VALORISANT LA CHALEUR FATALE



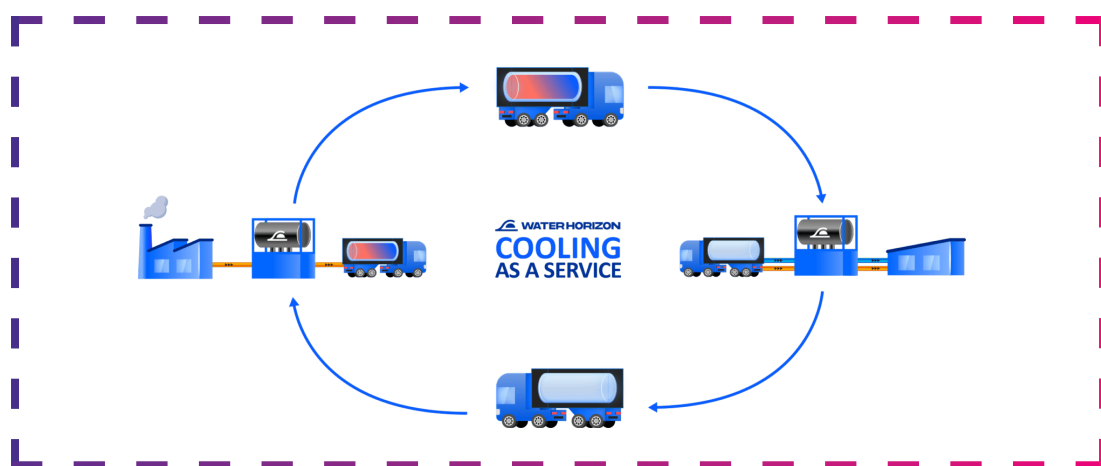
Fondée à Toulouse par Jean-Emmanuel Faure, Water Horizon est une start-up ayant développé une technologie innovante permettant de transformer une énergie aujourd'hui largement sous-exploitée, la chaleur fatale, en une ressource utile pour les territoires et les industriels.

L'ambition de l'entreprise est simple : récupérer la chaleur perdue issue des procédés industriels et la valoriser sous forme de froid renouvelable.

Chaque année, d'importantes quantités de chaleur sont rejetées dans l'environnement sans être utilisées. Water Horizon a développé une solution thermochimique brevetée, nommée MH2C (Move Heat To Cold), capable de capter cette énergie, de la stocker sans perte dans le temps, puis de la transporter sur plusieurs kilomètres afin de la réutiliser là où les besoins existent. Cette technologie repose sur une réaction chimique réversible qui fonctionne comme une véritable batterie thermique : la chaleur récupérée est stockée, puis restituée à la demande sous forme de froid (et de chaleur).

Water Horizon propose ainsi une alternative bas-carbone aux installations frigorifiques conventionnelles. Sa technologie permet de réduire fortement les consommations électriques associées à la production de froid et de supprimer l'utilisation de fluides frigorigènes à fort impact.

Afin de faciliter l'adoption de cette technologie, Water Horizon développe également un modèle de service innovant, intitulé « Cooling as a Service ». L'entreprise finance, installe et exploite les équipements, tandis que le client paie uniquement les kilowattheures de froid réellement consommés. Cette approche réduit les barrières d'investissement et accélère le déploiement de solutions de froid renouvelable auprès des industriels.



Les applications sont nombreuses : entrepôts logistiques, industrie agroalimentaire, ports de pêche ou encore data centers. Plusieurs démonstrateurs industriels sont déjà déployés.

À Toulouse, la chaleur issue de l'incinérateur du Mirail est valorisée pour alimenter en froid une patinoire située à une quinzaine de kilomètres. À La Rochelle, Water Horizon équipera le port de pêche, où un hangar de deux hectares doit être maintenu à 6 °C, un enjeu énergétique majeur pour cette infrastructure. Ces réalisations démontrent la pertinence technique et économique de la valorisation de chaleur fatale pour répondre aux besoins croissants en froid industriel décarboné.

Un autre projet situé à Bessières, au nord de Toulouse, refroidit des serres maraîchères grâce à une technologie complémentaire : LH2C (Low Heat to Cold). Ce procédé récupère une chaleur à basse température d'environ 50 °C pour produire localement du froid décarboné. La chaleur fatale issue de l'unité de valorisation énergétique voisine est ainsi transformée en une ressource utile pour l'agriculture.

Aujourd'hui, Water Horizon vient de franchir une étape décisive dans le développement de cette



technologie. Sur ce site, l'installation LH2C a fonctionné en continu, 24 heures sur 24 pendant 10 jours.

Cette démonstration grandeur nature confirme la robustesse du procédé et sa capacité à répondre aux exigences d'une exploitation industrielle. Elle démontre qu'une chaleur jusqu'ici considérée comme perdue peut être valorisée efficacement pour produire du froid bas-carbone et contribuer concrètement à la décarbonation de l'industrie et de l'agriculture.

Pour plus d'informations, retrouvez l'ensemble des solutions et innovations de Water Horizon sur [leur site web](#).

RETOUR SUR LE FIRE 2026, 11ÈME ÉDITION DU FORUM DE LA CHALEUR INDUSTRIELLE

Le FIRE 2026, organisé par ALLICE et le Cetiati, s'est tenu le 22 septembre au Palais des Congrès de Lyon. L'événement a confirmé une tendance : la décarbonation de l'industrie se joue aussi, et surtout, dans l'usage et la production de chaleur.

Plusieurs annonces ont marqué cette édition : la mise à jour du guide de la « Chaleur Fatale », le lancement de l'AMI de Je Décarbore pour l'agroalimentaire, ainsi que des retours d'expérience démontrant la pertinence de certaines technologies. Les industriels et les territoires disposent désormais d'une boîte à outils mature pour produire et revaloriser la chaleur de leurs sites.

Chaleur fatale : un gisement qui diminue tout en restant stratégique

L'un des temps forts de cette édition a été la présentation de la mise à jour du guide « Chaleur Fatale », dont la nouvelle version paraîtra début octobre, près de neuf ans après la précédente. Le gisement national a fondu : estimé à 109 TWh en 2017, il ne représente plus que 66 TWh aujourd'hui. La sobriété et l'efficacité énergétiques n'en sont malheureusement pas les seules causes ; la fermeture de certains sites industriels participe également à cette chute.

Sur ce gisement restant, environ 35 TWh correspondent à des flux à haute température (>80 °C), tels que les buées de séchoirs, les fours et les fumées de chaudières. L'industrie agroalimentaire demeure le premier contributeur avec 28 % de ces 66 TWh. Au final, **on estime à 20 TWh le potentiel techniquement valorisable**. La question n'est donc plus seulement d'identifier la ressource, mais de lever les freins techniques et économiques pour la capter.

S'appuyer sur le marché de l'électricité pour décarboner sa chaleur

La table ronde consacrée au Power-to-Heat a illustré comment l'électrification des usages thermiques devient un outil de flexibilité indispensable. Ecotech Ceram a détaillé la décarbonation des procédés chez Villeroy & Boch : entre électrification directe et hybridation de fours (brûleurs gaz/électrique), l'usine ajuste désormais sa consommation en fonction des tarifs de l'électricité. **Le système « Eco Stock » permet d'activer les processus quand l'électricité est abondante et peu chère, et de basculer sur le gaz ou le déstockage lors des pics tarifaires.**

Dans la même logique, la société Epyr a présenté une solution de stockage thermique par briques réfractaires capable de stocker de l'air chaud entre 800 et 1000 °C. Déployé chez le papetier Wepa dans le Grand Est, ce système permet de lisser la consommation et de sécuriser l'approvisionnement en chaleur décarbonée.



« Je décarbore » lance une opération ciblée sur les pompes à chaleur industrielles

Dans la continuité des tables rondes, l'initiative collective « Je décarbore », soutenue par l'Ademe et portée par le CSF Nouveaux Systèmes Énergétiques, a annoncé le lancement d'un **Appel à Manifestation d'Intérêt pour enclencher une dynamique forte de transition énergétique**. La démarche s'articule autour de trois principes : expliquer la pertinence technique et économique des solutions, inspirer à travers des témoignages, et mettre en relation l'offre et la demande.

Cette première Opération Ciblée porte sur les pompes à chaleur industrielles dans le secteur agroalimentaire, avec un usage spécifique : la réhausse de température de chaleur fatale. Il s'agit d'électrifier partiellement un procédé thermique pour en augmenter le rendement et réduire significativement ses émissions de CO2.

Les segments industriels visés par cette opération sont :

- L'industrie laitière ;
- Les conserveries et la transformation de fruits et légumes ;
- Les protéines, levures et produits fermentés ;
- Les aliments élaborés, boissons et plats préparés ;
- L'alimentation animale.

Sur ces segments, grâce aux niveaux de température impliqués, la pompe à chaleur utilisée en réhausse de température de chaleur fatale peut atteindre des performances énergétiques (COP) qui garantissent la rentabilité de la solution.

Les dates clés à retenir

- 24 septembre : lancement de l'AMI ;
- 4 novembre : fin des candidatures ;
- 18 novembre : réunion d'engagement pour

devenir partenaire ;

- Fin novembre : mise en ligne de l'annuaire et publication du guide.

Ancrage territorial : quand l'industrie chauffe la ville

La décarbonation passe aussi par le lien avec le territoire. À Vénissieux, dans le Rhône (69), le groupe Tokai Cobex, fabricant de cathodes, collabore avec Dalkia pour injecter sa chaleur fatale dans le réseau de chaleur urbain, alimentant ainsi 4 000 logements. Un échangeur de 4 MW a été installé pour produire l'équivalent de 26 000 MWh par an, évitant l'émission de 6 000 tonnes équivalent CO2.

Les leviers de réussite de ce projet résident avant tout dans la communication entre les parties prenantes et la proximité du réseau de chaleur existant, situé à environ 1 km du site industriel dans ce cas précis.

Conclusion : Décarboner maintenant avec des systèmes évolutifs

Comme l'a souligné un intervenant de Five, présentant un brûleur hybride e-Ductflame déployé chez Saint-Gobain, en Italie : « **Il faut décarboner maintenant avec des systèmes évolutifs pour continuer à décarboner demain.** »

Les présentations lors du FIRE 2026 l'ont montré : entre hybridation, stockage haute température et collaborations, les solutions sont opérationnelles. **Les entreprises disposent aujourd'hui des clés pour transformer les crises énergétiques à répétition en un point de bascule vers une production sobre, décarbonée et résiliente.**



MP2E : UN NOUVEAU PARCOURS POUR AIDER LES ENTREPRISES À RÉDUIRE LEURS CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE



Réduire sa facture énergétique, oui, mais par où commencer ? Pour beaucoup de TPE et PME, le manque de temps, de moyens ou de visibilité sur les dispositifs existants peut freiner le passage à l'action.

Avec **Mon Parcours Économies d'Énergie - MP2E**, bénéficiez d'un accompagnement de proximité pour identifier les solutions adaptées à votre activité et avancer progressivement dans votre démarche d'économies d'énergie.

Des conseillers dédiés vous accompagnent pour faire le point sur vos besoins, identifier les actions à engager et vous orienter vers les solutions techniques et les financements adaptés.

Mon Parcours Économies d'Énergie est un

programme financé par les Certificats d'économies d'énergie (CEE) et piloté par l'ADEME. Il est déployé en Hauts-de-France par la CCI Hauts-de-France, la CMA Hauts-de-France, BGE Picardie et la METS (Maison des Entreprises de Thiérache et de la Serre).

Le dispositif sera présenté à l'occasion de **GREAT**, le **jeudi 15 octobre** de 9h30 à 11h, lors de l'atelier :

« Entreprises : l'efficacité énergétique et la décarbonation au service de votre compétitivité grâce au réseau Mon Parcours Économies d'Énergie ! »

L'occasion de **découvrir le parcours et de rencontrer les acteurs qui pourront vous accompagner en Hauts-de-France.**

Pour plus d'informations, rendez-vous sur la page du programme « **Mon Parcours Économies d'Énergie en Hauts-de-France** » ou prenez contact avec la CCI Hauts-de-France via l'adresse : mp2e@hautsdefrance.cci.fr.



ÉVÉNEMENTS

Entreprises : anticipez maintenant les effets du changement climatique pour ne pas subir

L'ADEME Hauts-de-France vous invite à la Rencontre Adaptation Entreprises pour anticiper les impacts du changement climatique et préserver votre activité. Rendez-vous le 5 novembre 2026, de 13h à 17h30, à la Cité Administrative d'Amiens.

Pensée comme un temps d'échange entre pairs, cette demi-journée vous donnera les clés pour réussir votre transition. Au programme : méthode pour bâtir un diagnostic solide, sélection de solutions sur mesure et présentation des dispositifs d'accompagnement régionaux pour concrétiser vos actions.

[> Inscriptions](#)

H²SUMMIT'26 : sécuriser l'avenir énergétique de l'Europe

L'Irlande et la Clean Hydrogen Partnership organisent le H²SUMMIT'26 pour positionner l'hydrogène propre au cœur de la compétitivité et de la souveraineté européenne.

Sous le thème « Hydrogen for Energy, Industry and Data Resilience in a Connected Europe », cet événement réunira décideurs, industriels et acteurs du numérique à Cork pour accélérer la décarbonation, notamment des centres de données. Il offrira des conférences et des temps de réseau ciblés pour concrétiser des projets transfrontaliers.

[> Plus d'informations](#)



APPEL À PROJETS ET OPPORTUNITÉS

Enchère IF26 :

1 Md€ pour la chaleur bas-carbone

La Commission européenne publie désormais les termes et conditions définitifs de la deuxième enchère (IF26), datés du 24 septembre 2026.

L'appel à propositions est attendu en décembre 2026.

Cette édition se veut plus simple et plus incitative que la précédente : expressibilité des offres directement en euros par tonne de CO₂ évitée, bonus pour les solutions flexibles soulageant les réseaux électriques, suppression de certaines lettres d'intention, abaissement du seuil de température à 80 °C, et ouverture inédite aux technologies nucléaires innovantes. Un mécanisme d'« Auction-as-a-Service » permet en outre aux États d'ajouter leurs propres fonds nationaux en s'appuyant sur le mécanisme européen.

L'opération en bref

Montant et nature du soutien

- **Budget total : 1 Md€**, versé sous forme de prime fixe par tonne de CO₂ évitée (calculée via un facteur d'émission standard gaz naturel : 0,224 tCO₂/MWhth).
- **Versement pendant 5 ans après l'entrée en exploitation** ; pas d'indexation, pas de clause de restitution.

Trois paniers thématiques

- **Basse température** (80–100 °C, ≥ 5 MWhth)

— pompes à chaleur COP > 1,5, solaire thermique, géothermie, nucléaire) : 100 M€.

- **Moyenne température** (100–400 °C, ≥ 3 MWhth) : 600 M€.
- **Haute température** (> 400 °C, ≥ 3 MWhth) : 300 M€.

Technologies éligibles

- **Électrification** : pompes à chaleur, chauffage par résistance, stockage thermique, chauffage électromagnétique/diélectrique, plasma.
- **Chaleur renouvelable directe** : solaire thermique, géothermie.
- **Nucléaire innovant** (SMR, réacteurs modulaires avancés, microréacteurs, fusion) — une première.

Projets hybrides de ces technologies

Sont exclus : électrolyse, fours à arc électrique sidérurgiques, chauffage de locaux/réseaux de chaleur, biomasse, hydrogène, production de carburants fossiles.

Nouveautés clés de l'édition 2026

- **Conversion automatique de la subvention** (€/MWhth) en prix d'enchère (€/tCO₂).
- **Bonus d'enchère de 25 % pour les projets qui allègent le réseau électrique en heures de pointe** (stockage ≥ 20 % de la demande pendant 4 h, pompes à chaleur COP ≥ 1,5, renouvelable direct ou nucléaire) — exonération de la limite des 70 % d'heures de charge incluse.
- **Fin des lettres d'intention** des fournisseurs

d'électricité et des acheteurs de chaleur (remplacées par une description de stratégie).

- **Seuil de température abaissé à 80 °C pour les projets ≥ 5 MWhth.**
- **Restrictions sur le sourcing d'onduleurs** issus de pays à haut risque.

Procédure

- **Enchère statique**, à une étape, pay-as-bid, classement au prix uniquement (après bonus).
- **Prix plafond** : 400 €/tCO₂ (basse et moyenne température) ; 800 €/tCO₂ (haute température).
- **Plafond par projet** : 100 M€ (basses/moyennes températures) ou 250 M€ (haute température) ; CAPEX minimum : 2,5 M€ ; capacité nouvelle, sur un site unique.
- **Garantie d'achèvement de 6 % du montant maximum, exigée dès la candidature** (lettre d'intention d'une banque EEA notée ≥ BBB-).

Pour les États membres

Mécanisme « Auction-as-a-Service » : chaque pays peut financer des projets supplémentaires situés sur son territoire via le même mécanisme d'évaluation européen, avec un seul dépôt de dossier pour les candidats.

[> En savoir plus](#)

Appel à candidatures (PIC et PIM) : infrastructures énergétiques - électricité et réseaux intelligents

La Commission européenne a ouvert un appel à candidatures pour les projets d'infrastructures énergétiques transfrontaliers souhaitant obtenir le statut de projet d'intérêt commun (PIC) ou de projet d'intérêt mutuel (PIM) au titre du règlement RTE-E. Cet appel concerne les projets relevant des catégories de l'électricité, des réseaux électriques intelligents et des réseaux de gaz intelligents, ainsi que les projets relevant de l'article 24 du règlement RTE-E.

L'appel reste ouvert du 14 septembre au 13 novembre 2026 (minuit) pour les projets électriques, et jusqu'au 4 décembre 2026 (minuit) pour les autres catégories.

Comment postuler ?

Les promoteurs de projets souhaitant devenir des PIC ou des PIM sont invités à soumettre leur candidature en fonction de leur domaine d'activité via [ce lien](#).

Prochaines étapes après le dépôt

Les projets seront examinés au regard des critères d'éligibilité et évalués selon les règles fixées par le règlement RTE-E. Ceux qui remplissent toutes les conditions seront ensuite évalués et classés par les groupes régionaux RTE-E, et pourront être proposés pour inclusion dans la 3ème liste de l'Union des projets d'intérêt commun (PIC) et des projets d'intérêt mutuel (PIM).

L'acte délégué contenant la liste de l'Union sera adopté par la Commission d'ici fin 2027 et entrera en vigueur début 2028, sous réserve du contrôle du Parlement européen et du Conseil.

Projets d'hydrogène, d'électrolyseurs et de transport et stockage de CO₂

L'appel à candidatures au titre du règlement RTE-E pour les projets d'infrastructures énergétiques des [catégories hydrogène, électrolyseurs et CO₂](#) souhaitant obtenir le statut de PIC ou de PIM est ouvert jusqu'au 30 septembre 2026 (minuit).

HORIZON EUROPE : RECHERCHE PARTENAIRE INDUSTRIEL RÉGIONAL

Dans le cadre de l'appel à projets [Horizon Europe 13 Strand 1](#) (technologies numériques pour la fabrication avancée), un consortium européen mené par [28DIGITAL](#) souhaite intégrer une grande entreprise industrielle de notre région (aéronautique, automobile, énergie, matériaux).

Rejoignez un pool de 4 à 5 corporates européens pour piloter et tester sur vos sites des technologies de pointe (IA, jumeaux numériques, AR/VR, robotique, photonique) développées par des PME et startups du secteur. Une opportunité clé pour accélérer votre transformation numérique et collaborer avec l'écosystème européen.

Pour candidater, contactez Pôlénergie via gregory.desmidt@polenergie.org.

